





Projet "Petites communes"

Signature d'une convention de partenariat temporaire entre l'Université et l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Nord (UDCCAS)



Contexte:

- Soutien aux communes de moins de 1500 habitants
- 369/650 communes du département du Nord
- Difficultés à transposer des modèles d'action sociale des communes pli

=> stratégies d'action plus individualisées et bonne connaissance un terrain



Les étudiants issus de petite communes mettent un quota d'heures à disposition du maire



La procédure

- 1) Communication sur l'action par l'UDCCAS (auprès des maires des petites communes) et par l'Université auprès des étudiants
- 2) Proposition d'action(s) par les maires pour des étudiants originaires de la commune (environ 30 heures/an de mise à disposition)

Ces actions ne doivent pas s'apparenter à des tâches d'employé municipal

- 3) Supervision de l'action par l'UDCCAS
- 3) Le dispositif ouvre droit à candidature au Label Engagement (ou initiative) de l'Université



Avantages:

1. Pour l'Université :

Développement des liens de l'Université avec le territoire

Représentation au niveau local

Le dispositif pourra être étendu aux Universités Lille 2 et Lille 3 pour être ensuite porté par l'Université de Lille

2. Pour les étudiants :

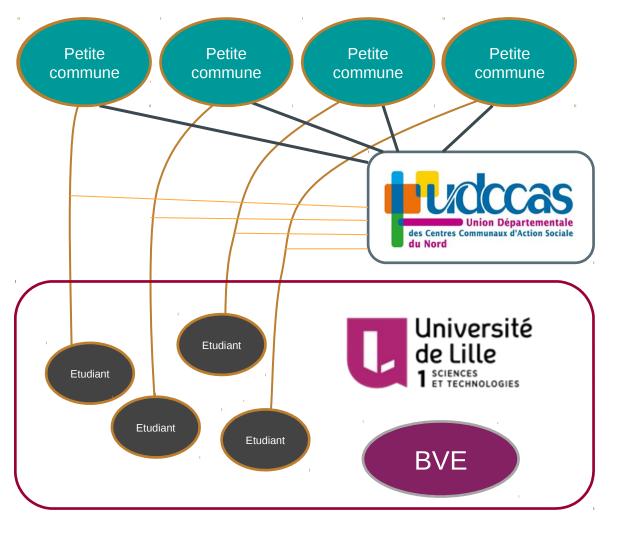
développement d'une intervention d'étudiants bénévoles dans les petites communes maintenir un ancrage local au niveau de leur commune d'origine éveil de la conscience citoyenne développement de compétences liées à l'engagement

3. Pour les communes :

lutter contre l'isolement et développer des activités de solidarité dans la proximité animation des communes

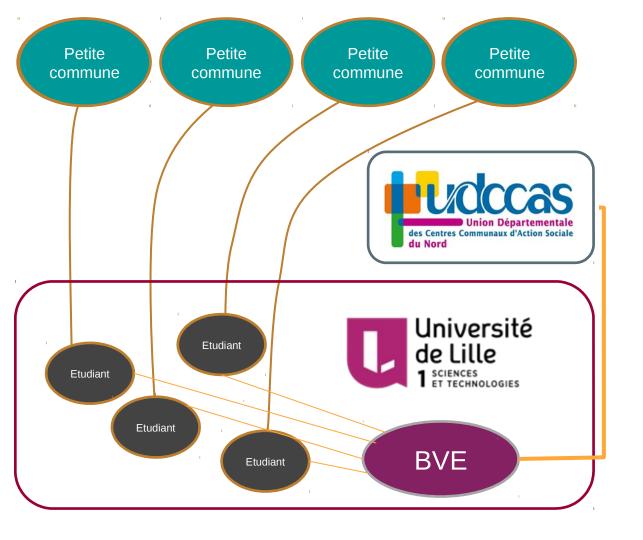
4. Pour l'UDCCAS

Maintenir un lien avec les petites communes (le CCAS n'est plus obligatoire pour elles depuis le 16 juillet 2015 ; Loi NOTRe)



L'UDCCAS s'engage à :

- Assurer la diffusion de l'information relative à l'action auprès des Maires des communes ayant droit.
- Etre l'interface entre l'Université Lille 1 et les Maires de petites communes en cas de concrétisation d'une action.
- Créer des outils de gestion facilitant la mise en œuvre de l'action (outil internet, base de données, etc.).



L'Université s'engage à :

- Assurer la diffusion de l'information relative à l'action auprès des étudiants.
- Echanger avec l'UDCCAS
 Nord pour toute question
 relative à l'action qui ne
 trouverait pas sa réponse
 dans les termes de la
 présente convention.
- Participer à la réflexion sur les actions conduites en termes d'acquis (savoir, savoir-faire et savoir-être) pour les étudiants.
- - Valider ou non la